

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 5**

(Demandé par la FCEI)



## **Engagement 5**

(Demandé par Me André Turmel pour la FCEI, 2015-11-26, notes sténo., volume 3, page 44)

Référence : HQT-13, Document 5, demande de renseignements numéro 1 de la FCEI, réponse à la question 11.1, tableau R11.1, en date du 2015-10-30

Eu égard à la réponse 11.1 et au tableau R11.1 à la pièce HQT-13, Document 5, ventiler l'augmentation de 3,7 M\$ qui apparaît entre l'année 2014 et 2016 par services en indiquant les facteurs suivants : inflation, réductions ponctuelles des charges et nouveaux services.

## **Réponse**

**La croissance de la quote-part des frais corporatifs du Transporteur (31 %) entre 2014 et 2016 s'explique comme suit :**

<b>Inflation</b>	<b>1,0 M\$</b>
<b>Transfert de facturation interne en frais corporatifs (note 1)</b>	<b>1,5 M\$</b>
<b>Éléments ponctuels de 2014 (note 2)</b>	<b>1,2 M\$</b>
<b>Total</b>	<b>3,7 M\$</b>

**Note 1 : Dans le but de simplifier le processus de facturation interne, les services de certaines unités corporatives ne sont plus facturés par le biais de la facturation interne mais plutôt via les frais corporatifs.**

**Note 2 : Liés notamment au report dans le comblement de postes.**